



Procès Verbal de Sélection Mobilités Erasmus+ enseignement STA 2016 – 2017

Rappel : 10 candidatures reçues, 4 159 € accordés cette année en début de contrat.

Un calcul a été effectué en fonction du pays de destination, des frais de déplacement et de l'enveloppe budgétaire accordée pour l'année. A la vue de la différence importante entre le budget obtenu par l'Agence Erasmus+ et le montant maximal estimé de toutes les candidatures (10 824€), un choix a été opéré. Ainsi, une priorité a été donnée aux candidats qui avaient le moins effectué ce type de mobilité dans les années précédentes. Un transfert budgétaire sera effectué entre la ligne Organisation de la Mobilité (OM) et la ligne STT pour combler la différence restante.

Il a été décidé d'accepter les candidats suivants (classés par ordre alphabétique) :

1. CHEHIH Abdelkaker
2. CHEN Weidong
3. JBILOU Khalide
4. MONCHY Sébastien
5. RYCKELYNCK Philippe
6. TOUCHERON Florence

Les candidats suivants sont placés en liste d'attente (par priorité):

1. ESCUDERO Xavier
2. ROBLIN Isabelle
3. MADELAINE Evguénia

Le candidat suivant s'est finalement désisté :

1. VETTERS Carl

A Dunkerque, le 25 octobre 2016

Pour faire valoir ce que de droit


Carl VETTERS
Vice-président
en charge des Relations Internationales
et de la Culture

